

Assurer l'emploi

Le régime d'assurance-emploi vu par les PME

Ashley Ziai, analyste des politiques
Marvin Cruz, analyste principal de la recherche

Le gouvernement fédéral a annoncé son intention de revoir et de modifier certains aspects du régime d'assurance-emploi (AE) dans un avenir proche. Étant donné que les propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME) sont parmi les plus grands cotisants du régime et qu'ils peuvent, ou leurs employés, y avoir recours à un moment donné, il est primordial de tenir compte de leur point de vue sur son efficacité. En ces temps d'incertitude économique, il est plus important que jamais de s'assurer que le régime d'AE continue d'être un service de qualité et à faible coût offert aux Canadiens et qu'il n'a pas d'effet dissuasif sur l'emploi.

Introduction

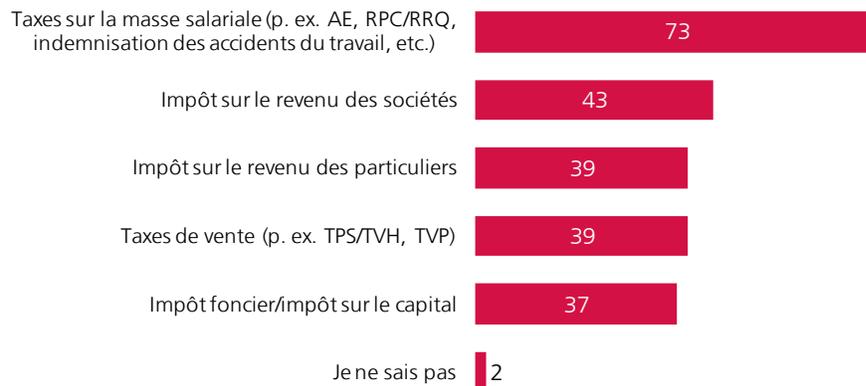
Le régime d'assurance-emploi est essentiel à la santé du marché du travail canadien. Chaque année, de nombreux Canadiens comptent sur lui pour leur fournir un soutien temporaire en période de chômage et pour accroître leurs compétences grâce à la formation. Le gouvernement fédéral actuel prévoit en modifier certains aspects et a proposé, dans son budget de 2016, d'investir 92 millions de dollars pour améliorer l'administration du régime, en plus de modifier les prestations¹. Comme les PME sont d'importants cotisants au régime, le présent rapport vise à faire connaître leur position dans l'espoir que les décideurs politiques en tiennent compte dans le cadre de la réforme de l'AE.

1. Gouvernement du Canada, *Consultations auprès des canadiens – Examen de la qualité des services de l'assurance-emploi*, http://www.edsc.gc.ca/fr/consultations/assurance_emploi/examen_qualite_services.page (page consultée le 3 juin 2016).

Les employeurs canadiens sont parmi les premiers intéressés par le régime d'AE puisqu'ils versent annuellement dans sa caisse près de 24 milliards de dollars sous forme de cotisations². Les PME ont une relation particulière avec le régime d'AE, car elles emploient collectivement près de 10 millions de Canadiens, soit 90 % de l'effectif total du secteur privé³. En plus d'être d'importants créateurs d'emplois, les propriétaires de PME cotisent 1,4 fois plus au régime que leurs employés, ce qui fait d'eux les premiers contributeurs à l'AE. En effet, les cotisations patronales représentent une taxe sur la masse salariale qui doit être payée, que l'entreprise soit rentable ou non. Lorsqu'on leur demande quels types d'impôt et de taxe nuisent le plus à la croissance de leur entreprise, 73 % des PME indiquent que ce sont les taxes sur la masse salariale, telles que les cotisations à l'AE (Figure 1). Comme les PME dépendent beaucoup plus de leur main-d'œuvre que les grandes entreprises, elles sont plus vulnérables à l'augmentation des taxes sur la masse salariale.

Figure 1

Quels types d'impôt et de taxe nuisent le plus à la croissance de votre entreprise? (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2015 au fédéral, 6 876 réponses, octobre et novembre 2014.

Remarque : Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse.

On comprend ainsi pourquoi les commentaires des PME sur le régime d'AE sont précieux et doivent être soigneusement pris en compte par les décideurs avant la mise en place de toute réforme d'importance. Le présent rapport expose le point de vue des PME sur le régime d'AE actuel et sur les changements proposés. Dans le but d'en savoir plus sur leur position, la FCEI a mené un sondage national auprès des propriétaires de PME en mars et en avril 2016 et a recueilli 7 880 réponses. Les résultats sont précis à $\pm 1,1$ %, 19 fois sur 20 (une copie du sondage se trouve en annexe).

2. Gouvernement du Canada, *Rapport actuariel 2015 sur le taux de cotisation d'assurance-emploi*, <http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/EI2015.pdf> (page consultée le 20 juillet 2016).

3. Industrie Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises – juin 2016*, http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_03018.html (page consultée le 25 juillet 2016).

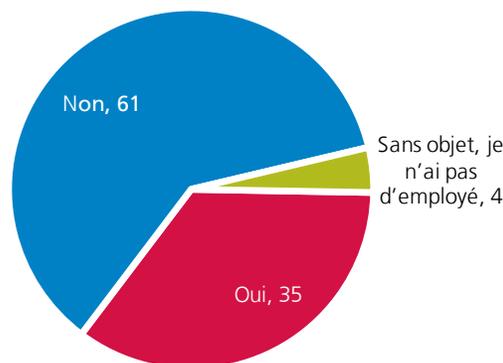
Les PME en tant qu'employeurs

La majorité des PME (61 %) indiquent que leurs effectifs ne varient pas d'une saison à l'autre (entreprises non saisonnières⁴), tandis qu'environ le tiers d'entre elles (35 %) affirment que leurs effectifs fluctuent (entreprises saisonnières⁵) (Figure 2a). Les secteurs d'activités où l'on trouve la plus forte proportion d'entreprises saisonnières sont l'agriculture (64 %), la construction (58 %) et l'hébergement/la restauration (57 %) (Figure 2b). Les entreprises qui emploient des travailleurs saisonniers sont plus nombreuses dans certaines régions : 50 % à Terre-Neuve-et-Labrador, 45 % à l'Île-du-Prince-Édouard et 42 % au Québec et au Nouveau-Brunswick (Tableau A1 en annexe). Le caractère saisonnier de certaines entreprises et les variations d'effectifs qui en résultent expliquent que certains travailleurs canadiens comptent sur le régime d'AE pour les soutenir durant les périodes creuses de l'année.

Figure 2

Le nombre d'employés travaillant dans votre entreprise varie-t-il d'une saison à l'autre? (% des réponses)

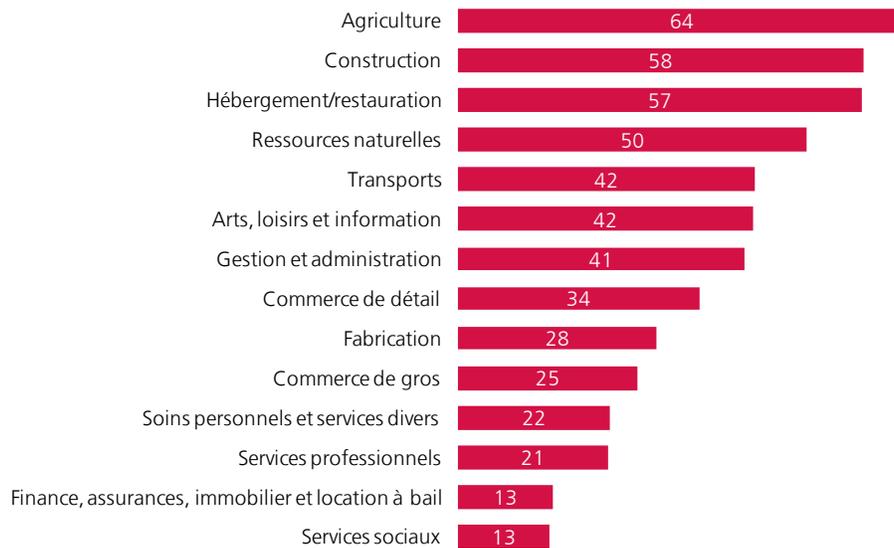
a. Total



4. Dans le présent rapport, les entreprises dont les effectifs ne varient pas d'une saison à l'autre sont appelées « entreprises non saisonnières ».

5. Dans le présent rapport, les entreprises dont les effectifs varient d'une saison à l'autre sont appelées « entreprises saisonnières ».

b. Entreprises saisonnières, par secteur



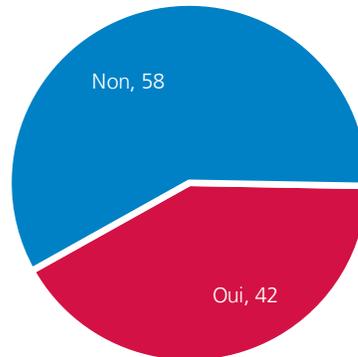
« Notre entreprise est saisonnière et nous avons de la difficulté à recruter de la main-d'œuvre durant la période forte. Pourtant, il y a probablement 50 % des habitants des communautés du coin qui vivent de l'AE. Je pense que le régime devrait être là pour aider les gens en période de chômage ou de sous-emploi, mais pas pour faire office de rente. »

– Propriétaire d'une pêcherie, Nouvelle-Écosse.

Outre les variations d'effectifs observées dans les entreprises saisonnières, 42 % des propriétaires de PME affirment avoir dû mettre à pied ou congédier des employés au cours de l'année dernière (Figure 3). Bien que certaines de ces personnes réintègrent immédiatement le marché du travail d'une manière ou d'une autre, beaucoup doivent compter sur les prestations de l'AE jusqu'à ce qu'elles retrouvent un emploi. La proportion d'employeurs ayant mis à pied ou congédié des employés l'année dernière varie d'une province à l'autre. Par exemple, elle est de 55 % en Alberta et de 48 % à Terre-Neuve-et-Labrador (Tableau A2 en annexe). Ces résultats sont probablement dus au fait que l'année ait été particulièrement éprouvante pour les régions productrices de ressources naturelles, comme l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador, en raison des fluctuations des cours du pétrole.

Figure 3

Au cours de l'année dernière, votre entreprise a-t-elle mis à pied ou congédié des employés? (% des réponses)



Remarque : On demandait aux répondants d'exclure les mises à pied ou les congédiements provoqués par la nature saisonnière de leurs activités commerciales.

L'impact de l'AE sur les pénuries de main-d'œuvre

D'après un rapport de la FCEI publié en 2014, 67 % des propriétaires d'entreprise avaient eu de la difficulté à embaucher du personnel au cours des trois dernières années⁶. Les employeurs ont pris plusieurs mesures pour attirer et retenir les travailleurs, comme recruter en dehors de leur région, augmenter les salaires, assouplir les heures de travail et ajouter des avantages sociaux ou bonifier ceux déjà en place⁷. Malgré leurs efforts, les employeurs doivent souvent livrer concurrence au régime d'AE pour attirer des candidats potentiels. En fait, 17 % des propriétaires de PME disent avoir eu de la difficulté à embaucher des employés parce que, selon eux, les travailleurs potentiels préféreraient recevoir des prestations de l'AE (Figure 4a).

Le recours à l'AE comme substitut à l'emploi est un problème deux fois plus fréquent chez les entreprises saisonnières. Environ 25 % d'entre elles soupçonnent que leur difficulté à embaucher s'explique par le fait que les travailleurs potentiels préfèrent recevoir des prestations de l'AE, contre 12 % des entreprises non saisonnières (Figure 4b).

6. FCEI, *Pour une solution durable : des travailleurs étrangers qui restent*, décembre 2014.

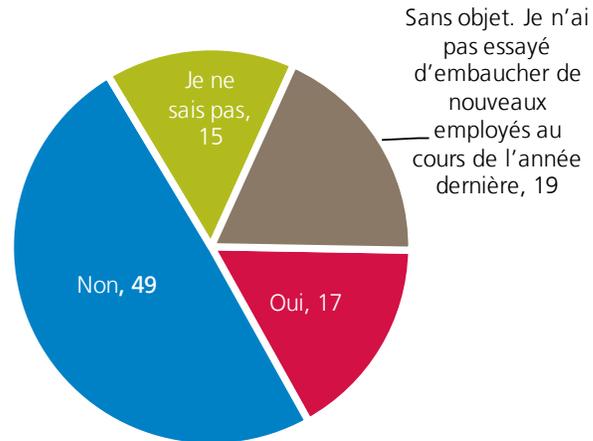
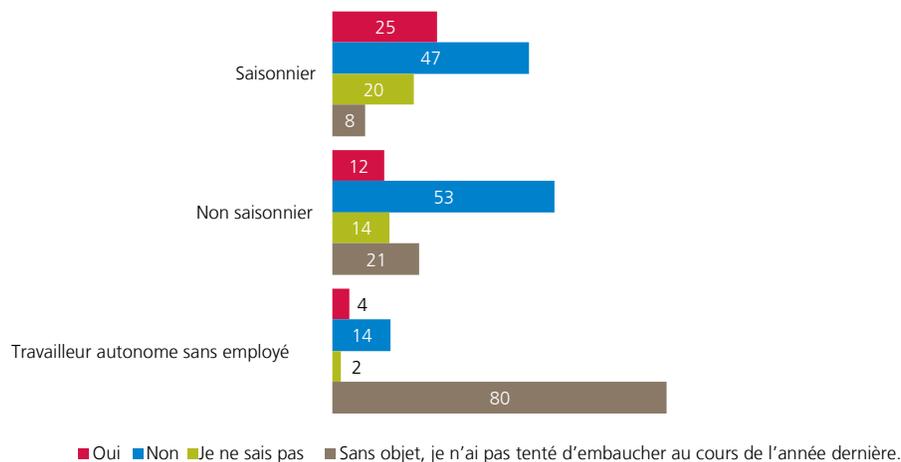
7. *Ibid.*

Assurer l'emploi

Figure 4

Au cours de l'année dernière, votre entreprise a-t-elle eu de la difficulté à embaucher des employés parce que les travailleurs potentiels préféraient, à votre avis, recevoir les prestations de l'assurance-emploi? (% des réponses)

a. Total

b. Selon le caractère saisonnier ou non de l'entreprise⁸

Certains employés demandent d'être mis à pied pour avoir droit aux prestations d'AE et 12 % des propriétaires d'entreprise disent avoir reçu ce genre de demande (Figure 5a). Les entreprises saisonnières sont plus nombreuses à avoir vécu ce

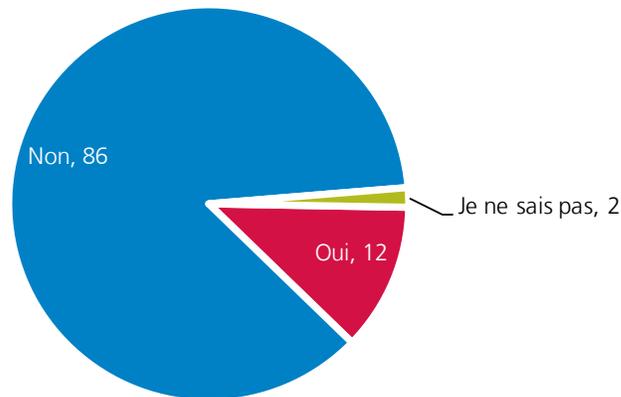
8. À partir d'ici, dans les figures, le terme « saisonnier » désigne les chefs d'entreprise qui ont répondu « Oui » à la question « Le nombre d'employés travaillant dans votre entreprise varie-t-il d'une saison à l'autre? », et le terme « non saisonnier » désigne ceux qui ont répondu « Non ». Le terme « travailleur autonome sans employé » désigne les répondants qui ont choisi « Sans objet, je n'ai pas d'employé ».

problème : 18 % des entreprises saisonnières, contre 9 % des entreprises non saisonnières (Figure 5b). Ces résultats montrent que la réalité de l'assurance-emploi est quelque peu différente pour les propriétaires de PME saisonnières.

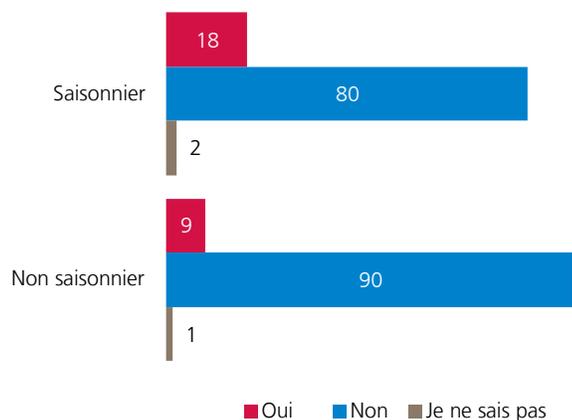
Figure 5

Au cours de l'année dernière, des employés vous ont-ils demandé de les mettre à pied pour qu'ils puissent recevoir des prestations d'assurance-emploi? (% des réponses)

a. Total



b. Selon le caractère saisonnier ou non de l'entreprise

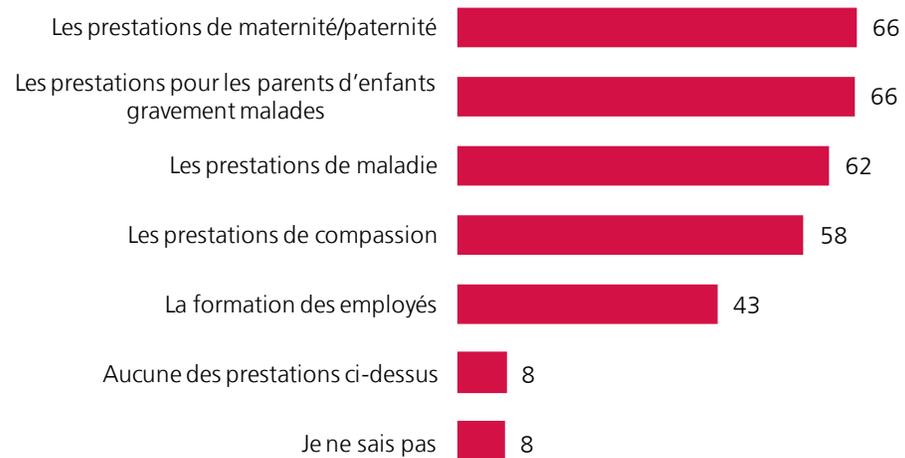


Le point de vue des PME sur le régime d'AE actuel

Dans l'ensemble, les propriétaires de PME sont favorables au rôle que joue l'assurance-emploi au Canada. Ils sont, par exemple, 66 % à croire que les prestations de maternité/paternité et les prestations pour les parents d'enfants gravement malades devraient être financées à partir du fonds de l'AE (Figure 6). La plupart sont également favorables au financement des prestations de maladie (62 %) et des prestations de compassion (58 %). Le financement de la formation des employés est le seul aspect qui soit soutenu par moins de la moitié des propriétaires de PME (43 %).

Figure 6

Selon vous, parmi les prestations spéciales suivantes, lesquelles devraient être financées à partir du fonds de l'assurance-emploi? (% des réponses)



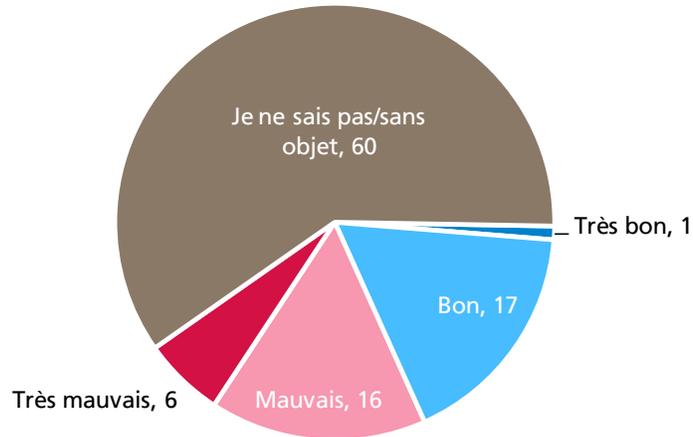
Remarque : Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse.

Moins de la moitié des propriétaires de PME pensent que le fonds de l'AE devrait financer la formation des employés, malgré le fait qu'ils y accordent beaucoup d'importance. En effet, 91 % des employeurs sont d'avis que la formation des employés est un investissement important pour leur entreprise⁹. Le gouvernement du Canada offre une variété de services et de programmes de formation professionnelle aux employeurs qui souhaitent embaucher ou former du personnel par l'intermédiaire du régime d'AE. Cela dit, la formation informelle en milieu d'emploi qu'offrent souvent les propriétaires de PME n'est pas reconnue par le gouvernement, et c'est assurément pour cette raison que l'idée d'utiliser le fonds de l'AE pour financer la formation reçoit peu d'appui de leur part. Par ailleurs, près de 22 % des chefs de PME considèrent que la qualité des programmes de formation de l'AE est mauvaise ou très mauvaise et 60 % d'entre eux ne sont pas au courant de ces programmes ou ne les ont jamais utilisés (Figure 7).

9. FCEI, *Les petites entreprises font de gros investissements pour former la main-d'œuvre de demain*, août 2015.

Figure 7

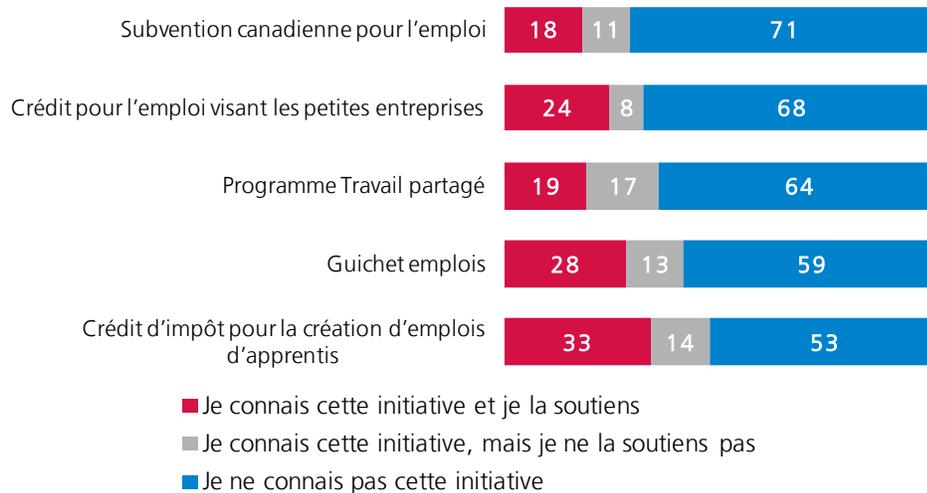
Évaluation de la qualité des programmes de formation des employés (% des réponses)



Les propriétaires de PME ne connaissent pas bien les programmes et les services de formation de l'AE. Effectivement, 71 % d'entre eux ne connaissent pas la Subvention canadienne pour l'emploi, 68 % ne connaissent pas le crédit pour l'emploi visant les petites entreprises, 64 % ne connaissent pas le programme Travail partagé, 59 % ne connaissent pas le Guichet-Emplois et 53 % ne connaissent pas le Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis¹⁰ (Figure 8).

Figure 8

Dans quelle mesure connaissez-vous et soutenez-vous les services ou programmes de formation suivants liés à l'AE? (% des réponses)



10. Le Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis ne s'applique pas à tous les secteurs d'activité. Veuillez consulter le tableau A3 en annexe pour voir les résultats par secteur.

Une sensibilisation accrue à ces programmes pourrait grandement aider les employeurs et les employés à obtenir le soutien dont ils ont tant besoin. Par exemple, le programme Travail partagé est un précieux outil conçu pour aider les entreprises à éviter les mises à pied résultant d'une diminution temporaire du niveau d'activité normale qui est indépendante de la volonté de l'employeur.

« Il faut mieux faire connaître aux employeurs les possibilités de formation et les subventions offertes. »

– *Entrepreneur en bâtiment, Ontario.*

Comme cela a été indiqué précédemment, les propriétaires de PME ont probablement l'impression que les initiatives de formation du gouvernement ne correspondent pas à leurs besoins. Cette perception est mise en lumière par le fait que peu d'entre eux voient l'intérêt de se renseigner à leur sujet. De nombreuses mesures peuvent être prises pour améliorer la visibilité des services et des programmes de formation liés à l'AE, comme l'amélioration des communications de Service Canada destinées aux propriétaires de PME et à leurs employés. Dans un précédent rapport¹¹, la FCEI a formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer les programmes de formation, notamment :

- S'assurer que les investissements gouvernementaux dans la formation tiennent compte de la réalité et des besoins des PME.
- Reconnaître la formation informelle pour mieux soutenir les efforts investis par les PME dans la formation.

L'opinion des PME sur le service à la clientèle de l'AE

Le service à la clientèle est un élément important du régime d'AE. Les propriétaires d'entreprise doivent pouvoir trouver facilement et rapidement les renseignements dont ils ont besoin. D'une manière générale, Service Canada, qui assure le service à la clientèle du régime de l'AE, pourrait en faire plus pour répondre aux attentes des PME.

Le volet du service à la clientèle de Service Canada qui nécessite la plus grande amélioration concerne la rapidité et la simplicité des réponses données aux propriétaires d'entreprise. En effet, 27 % d'entre eux estiment que cet aspect est mauvais ou très mauvais. C'est vraiment essentiel, car les propriétaires de PME et leurs employés doivent pouvoir compter sur les renseignements de Service Canada pour prendre des décisions importantes au sujet de leur statut concernant l'AE.

11. FCEI, *Les petites entreprises font de gros investissements pour former la main-d'œuvre de demain*, août 2015.

Assurer l'emploi

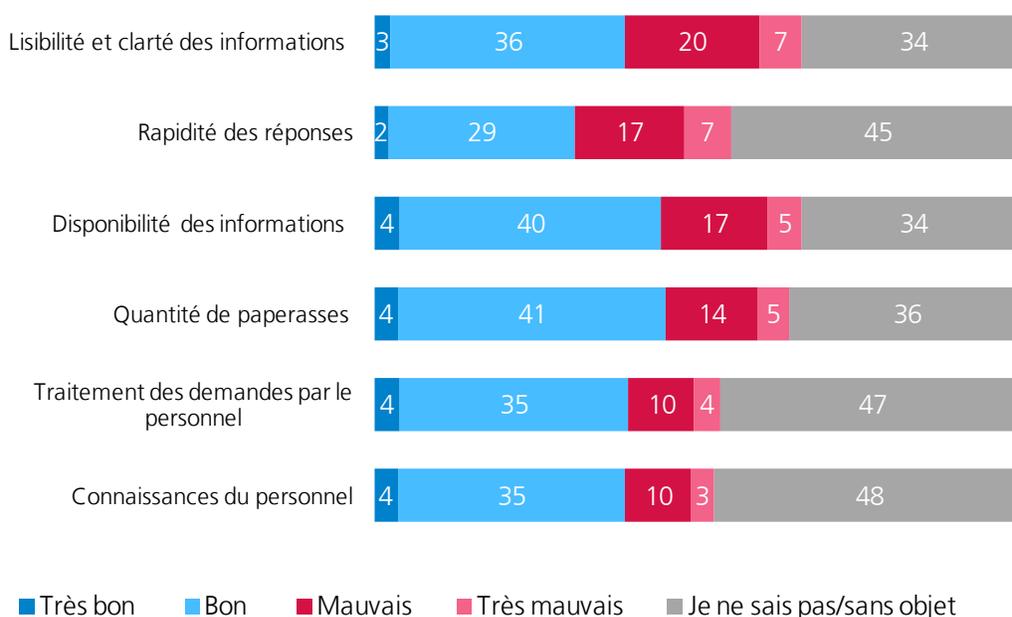
En ce qui a trait à la rapidité des réponses fournies par Service Canada, 24 % des propriétaires d'entreprise pensent que cet aspect est mauvais ou très mauvais et 22 % estiment qu'il en va de même de la disponibilité des informations.

Pour ce qui est de la quantité de paperasses, l'AE en impose également trop puisque 19 % des chefs de PME estiment que cet aspect est mauvais ou très mauvais.

Par ailleurs, 14 % et 13 % des propriétaires d'entreprise respectivement pensent que le traitement des demandes par le personnel de Service Canada et le niveau de connaissances de ses agents sont mauvais ou très mauvais. Bien qu'ils soient plus nombreux à juger que ces deux aspects sont bons ou très bons, Service Canada doit absolument continuer de s'attacher à améliorer la qualité de ses services afin de répondre aux besoins des propriétaires de PME et de leurs employés (Figure 9).

Figure 9

Concernant le régime d'assurance-emploi, comment trouvez-vous le service à la clientèle de Service Canada dans les catégories suivantes? (% des réponses)



Il y aurait moyen de simplifier grandement les formalités administratives liées à l'AE afin de faciliter la tâche aux PME.

Par exemple, le fardeau de conformité qui pèse sur les PME au moment de remplir et de soumettre un relevé d'emploi (RE) à Service Canada pourrait être allégé. Selon l'Association canadienne de la paie, les propriétaires d'entreprise remplissent chaque

année 9 millions de RE pour leurs employés, mais environ 8 millions de ces relevés (89 %) n'aboutissent jamais à une demande de prestation d'AE¹².

Par conséquent, la FCEI estime que les exigences relatives au RE sont excessives et superflues, et qu'elles imposent un lourd fardeau de conformité tant aux employeurs qu'au gouvernement. Nous recommandons au gouvernement fédéral de modifier les procédures administratives relatives à l'AE afin de permettre aux employeurs d'utiliser des données récentes sur la paie de manière à éliminer les lourdeurs administratives induites par la manipulation de données hebdomadaires.

La FCEI recommande également à Service Canada de s'assurer que les agents des centres d'appels et le personnel de première ligne sont bien formés et bien outillés pour répondre aux propriétaires de PME dans des délais opportuns. Il faut également examiner dans le détail le fardeau administratif et de conformité lié à l'AE. Des améliorations doivent être apportées dans la mesure du possible pour faire en sorte que les employeurs et leurs employés reçoivent le service de qualité auquel ils ont droit.

Voici quelques exemples de commentaires recueillis dans le cadre du sondage qui illustrent l'opinion des PME sur le service à la clientèle de Service Canada :

Tableau 1

Commentaires de propriétaires d'entreprise

Le temps d'attente pour obtenir une autorisation de l'AE est insupportable, et il est impossible de parler à qui que ce soit chez Service Canada pour obtenir de l'aide (il m'arrive de devoir patienter jusqu'à 45 minutes au bout du fil pour finalement entendre un message enregistré expliquant que le volume d'appels est trop élevé, et ensuite, on me raccroche au nez). Si des entreprises avec beaucoup moins de moyens sont capables de mettre en place un service de rappel, il est clair qu'une organisation comme Service Canada pourrait en faire autant.
– *Propriétaire d'une entreprise de services-conseils en gestion, Alberta.*

C'est vraiment frustrant de traiter avec le personnel de l'assurance-emploi au sujet d'un relevé d'emploi. Faire affaire avec le personnel de l'ARC [*Agence du revenu du Canada*] ou de Service Canada est toujours une épreuve qui prend quatre fois trop de temps [...]. [Service Canada] devrait mieux former ses employés... Le service serait plus efficace et le gouvernement économiserait beaucoup d'argent!
– *Propriétaire d'une entreprise de transformation des viandes, Manitoba.*

J'aimerais avoir moins de paperasse à remplir. Pour une entreprise, le temps, c'est de l'argent.
– *Entrepreneur spécialisé en construction, Nouveau-Brunswick.*

L'idée du site des relevés d'emploi en ligne était d'éliminer les formulaires papier, mais, en

12. Association canadienne de la paie, données internes, 2014. En 2015, on estimait à 6 millions le nombre de RE inutilisés.

Assurer l'emploi

fait, c'est un véritable calvaire. Les délais de traitement sont beaucoup trop long (plusieurs mois), les instructions sont difficiles à comprendre et la ligne d'assistance téléphonique est toujours occupée.

– *Propriétaire d'une entreprise de services de restauration, Colombie-Britannique.*

Il faut faciliter l'accès aux renseignements et à l'assistance. Il n'est pas normal qu'un employé doive passer des heures au téléphone plusieurs jours de suite pour espérer finir par parler à quelqu'un.

– *Propriétaire d'une entreprise manufacturière, Colombie-Britannique.*

J'ai téléphoné à de nombreuses reprises au [centre d'appels], et il est rare que je réussisse à parler à quelqu'un. Il faudrait améliorer la ligne d'assistance téléphonique.

– *Propriétaire d'un commerce de détail, Yukon.*

J'aimerais savoir comment profiter des programmes d'embauche pour couvrir les coûts de formation d'un nouvel employé. Il faut du temps pour que les gains de productivité compensent le salaire d'un employé supplémentaire. Il faudrait que les renseignements à ce sujet soient plus faciles à trouver.

– *Propriétaire d'un commerce de détail, Yukon.*

La paperasserie gouvernementale est un fardeau pour les PME. La perception des taxes sur la masse salariale et des cotisations au régime d'AE, c'est la responsabilité du gouvernement. Il devrait donc s'en occuper lui-même.

– *Propriétaire d'une entreprise de prestation de services personnels, Alberta.*

Les employés de Service Canada ont parfois l'air trop occupés pour répondre en détail aux questions, comme s'ils avaient peur de donner trop de renseignements!

– *Propriétaire d'une entreprise d'aménagement paysager, Ontario.*

Il serait intéressant, comme employeur, d'être informé des différents programmes mis à notre disposition (Travail partagé, etc.).

– *Propriétaire d'une entreprise agricole, Québec.*

Point de vue des PME sur la réforme de l'AE

Point de vue des PME sur certains aspects de la précédente version du régime d'AE

Le précédent gouvernement fédéral a apporté plusieurs modifications au régime d'AE à partir de 2012, mais elles ont été annulées dans le cadre du budget de 2016 du gouvernement actuel.

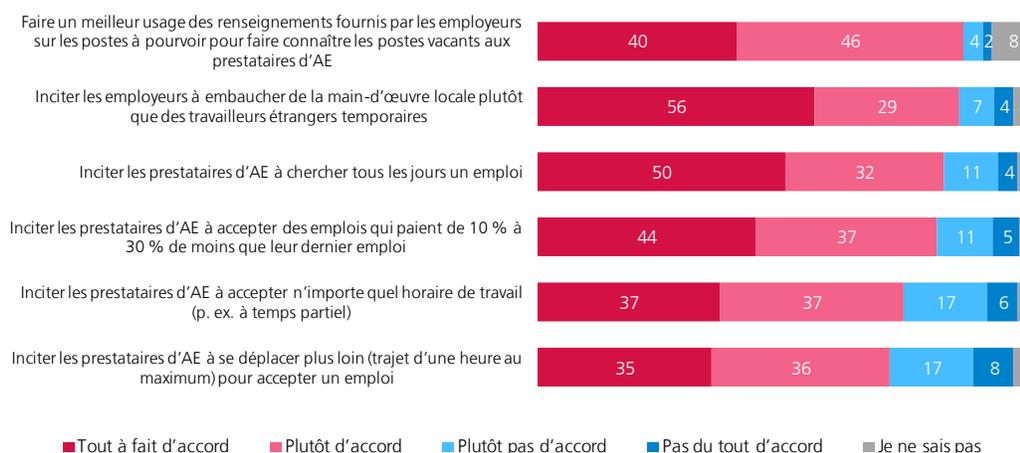
Toutefois, certaines des modifications apportées en 2012 avaient l'appui des propriétaires de PME. Par exemple, d'après le sondage sur lequel s'appuie le présent rapport, 86 % des propriétaires d'entreprise sont d'accord avec l'idée qu'il faut mieux utiliser les renseignements fournis par les employeurs sur les postes à pourvoir pour faire connaître les postes vacants aux prestataires d'AE. Par ailleurs, 85 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée d'inciter les employeurs à embaucher de

la main-d'œuvre locale plutôt que des travailleurs étrangers temporaires, 82 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée d'inciter les prestataires d'AE à chercher tous les jours un emploi, 81 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée d'inciter les prestataires d'AE à accepter des emplois qui paient de 10 % à 30 % de moins que leur dernier emploi, 74 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée d'inciter les prestataires d'AE à accepter n'importe quel horaire de travail (p. ex. à temps partiel), et 71 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée d'inciter les prestataires d'AE à se déplacer plus loin (trajet d'une heure au maximum) pour accepter un emploi (Figure 10).

Les propriétaires de PME cherchent toujours à embaucher en priorité des travailleurs locaux et ils n'ont recours aux travailleurs étrangers que s'il n'y a absolument aucun travailleur canadien disponible pour faire le travail¹³. Cela dit, lorsqu'un employeur ne trouve tout simplement pas de Canadiens qualifiés pour pourvoir un poste, il devrait, en dernier recours, avoir accès à un programme d'embauche de travailleurs étrangers.

Figure 10

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les aspects suivants de l'AE? (% des réponses)



Ces résultats indiquent que les propriétaires de PME soutiennent certaines méthodes introduites par le précédent gouvernement pour encourager les gens à réintégrer le marché du travail le plus rapidement possible. Cela est d'autant plus vrai que les employeurs continuent d'avoir de la difficulté à retenir leurs employés. D'ailleurs, il n'est pas normal qu'ils doivent continuellement rivaliser avec le régime d'AE pour attirer la main-d'œuvre. La FCEI encourage ainsi le gouvernement fédéral à envisager de rétablir les aspects du régime auxquels les propriétaires de PME sont favorables,

13. FCEI, *Pour une solution durable : des travailleurs étrangers qui restent*, décembre 2014.

car cela pourrait les aider à trouver les employés dont ils ont besoin pour faire tourner leur entreprise.

« Il faudrait inviter les intervenants du secteur et les employés à participer aux discussions sur les changements à venir. La plupart des fonctionnaires n'ont aucune idée des conséquences que leurs décisions ont véritablement. Une bonne dose de réalité ne leur ferait pas de mal. »

– *Entrepreneur en construction, Île-du-Prince-Édouard.*

Point de vue des PME sur les changements à venir du régime d'AE

Les propriétaires des PME se montrent généralement peu favorables aux changements proposés concernant le régime d'AE qui entrera en vigueur à compter de 2017. Ils sont déçus par la décision du gouvernement fédéral de renoncer à consentir une réduction du taux de cotisation aux employeurs qui embauchent des jeunes de 18 à 24 ans. La majorité des propriétaires d'entreprise (80 %) sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec cette proposition (Figure 11). Le sondage de la FCEI montre également que 80 % d'entre eux ont essayé d'embaucher un jeune travailleur (56 % y sont parvenus)¹⁴. En effet, les jeunes vivent souvent leur première expérience du travail dans une PME¹⁵. Ce crédit aurait constitué un soutien financier indispensable pour les employeurs qui souhaitent recruter des jeunes. D'après les commentaires de ses membres, la FCEI recommande au gouvernement de réduire le taux de cotisation à l'AE pour les employeurs qui embauchent des jeunes. Ce type d'abattement aide notamment à compenser les surcoûts liés à l'embauche de jeunes travailleurs dont la formation peut prendre plus de temps que celle de travailleurs plus expérimentés.

Une autre mesure proposée qui recueille l'appui de certaines PME est l'amélioration de la flexibilité et de l'accessibilité des prestations de compassion : 58 % des propriétaires d'entreprise sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec cette mesure. De même, le plan du gouvernement de réduire de moitié la période d'attente de deux semaines avant de recevoir les prestations d'AE régulières obtient l'appui des propriétaires de PME : 57 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec cette mesure (Figure 11).

Les avis sont partagés par rapport à la proposition d'investir 500 millions de dollars supplémentaires dans les programmes de formation des employés qui sont financés par les cotisations d'AE actuelles : 41 % des propriétaires d'entreprise sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord et 50 % s'y opposent¹⁶ (Figure 11). Cela semble

14. FCEI, *Pour une solution durable : des travailleurs étrangers qui restent*, décembre 2014.

15. FCEI, *Les petites entreprises font de gros investissements pour former la main-d'œuvre de demain*, août 2015.

16. Gouvernement du Canada, *Le budget de 2016 : Chapitre 1 – Aider la classe moyenne*, <http://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/ch1-fr.html> (page consultée le 26 juillet 2016).

indiquer qu'ils sont favorables à la formation des employés d'une manière générale, mais pas vraiment au fait qu'elle soit financée par les cotisations d'AE. Comme il a été expliqué en détail précédemment, des investissements qui répondent mieux aux besoins des PME ou qui tiennent compte des divers types de formation qu'elles offrent (p. ex. informelle, en milieu d'emploi) seraient une bonne idée.

Parmi les répondants, seulement 30 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec la proposition d'éliminer le minimum de 910 heures requis pour être admissible aux prestations d'AE régulières (Figure 11), alors que 51 % s'y opposent. Les employeurs craignent probablement que l'élimination de ce seuil facilite l'accès au régime d'AE et incite les employés à ne travailler que le strict minimum d'heures ouvrant droit aux prestations. La FCEI se base sur l'avis des propriétaires de PME pour recommander au gouvernement de maintenir le minimum de 910 heures en place.

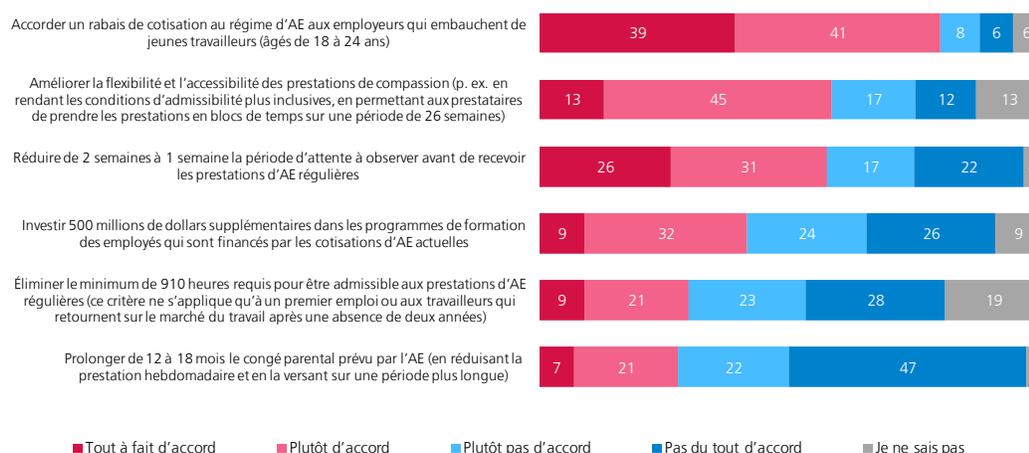
« Il me semble que le régime d'AE devrait servir à aider les gens dans le besoin, et non à soutenir ceux qui ne veulent pas travailler... »

– Propriétaire d'une entreprise agricole, Ontario.

Le sondage montre que seuls 28 % des propriétaires d'entreprise sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée de prolonger de 12 à 18 mois le congé parental prévu par l'AE (Figure 11). L'approche du gouvernement fédéral doit être revue, car elle occasionne des difficultés pour les propriétaires de PME lorsqu'un employé s'absente pour une longue période, surtout s'il peut s'absenter de façon intermittente grâce au congé parental financé par l'AE, ce qui perturbe le cycle de travail dans l'entreprise.

Figure 11

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec les changements indiqués ci-dessous? (% des réponses)



Ces résultats montrent que la plupart des propriétaires de PME ne sont pas vraiment favorables aux plans et aux mesures du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'AE. Ils comprennent les mérites de certains changements proposés, mais souhaitent que quelques points soient réévalués. La FCEI recommande au gouvernement de

consulter les propriétaires de PME avant d'agir afin de mieux comprendre les effets de ces changements non seulement sur les employés, mais aussi sur les employeurs.

Toute modification importante du régime d'AE doit être surveillée de près, surtout en période d'instabilité économique, et si elle n'atteint pas les objectifs fixés au départ, elle doit être révisée ou annulée.

La FCEI encourage fortement le gouvernement fédéral à faire preuve de circonspection. Modifier de façon permanente de nombreux aspects du régime d'AE sans réfléchir d'abord aux conséquences pour les propriétaires de PME et leurs employés pourrait avoir des effets préjudiciables à long terme, même si les solutions semblent viables à court terme. Les révisions ou les changements apportés au régime devraient toujours profiter aux travailleurs et aux propriétaires de PME canadiens, sans imposer un trop lourd fardeau à l'économie et aux contribuables. Par conséquent, nous recommandons au gouvernement de tenir de vastes consultations avec les principaux intervenants afin de garantir que les réformes répondent véritablement aux besoins de la main-d'œuvre.

« C'est bien de revoir et d'améliorer le filet de sécurité sociale de temps à autre. Ces programmes devraient être aussi complets et bénéfiques que possible et répondre au mieux aux besoins de la société et des gens. En plus, il faudrait qu'ils soient gérés efficacement et à faible coût... »

– Propriétaire d'une entreprise de fabrication, Manitoba

Point de vue des PME sur les autres approches possibles

Les initiatives ci-dessous représentent d'autres angles d'approche possibles pour la réforme du régime d'AE. La FCEI a pris le pouls des propriétaires de PME à leur sujet et estime que le gouvernement fédéral devrait envisager de les mettre en œuvre pour soutenir les propriétaires d'entreprise et les travailleurs canadiens.

Par exemple, la grande majorité (94 %) des entrepreneurs sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée de rembourser aux employeurs les cotisations à l'AE excédentaires (Figure 12a). Actuellement, on ne rembourse pas les cotisations excédentaires des employeurs. Les employés ont droit à un remboursement à la suite de leur déclaration de revenus annuelle, mais les cotisations excédentaires des employeurs restent dans la caisse d'assurance-emploi. La moindre des choses serait que ces fonds soient réaffectés à la formation ou à un crédit pour l'emploi. Il s'agit d'une question d'équité qui doit être réglée sans tarder.

« Je pense qu'il faudrait commencer par égaliser les cotisations payées par l'employé et l'employeur. Je n'ai jamais compris pourquoi l'employeur paie 1,4 fois plus que l'employé. »

– Propriétaire d'un commerce de détail, Colombie-Britannique.

Une forte majorité de propriétaires de PME (87 %) est plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée de fixer des taux de cotisation identiques pour les employés et

les employeurs (Figure 12a). La FCEI plaide depuis plusieurs années pour la parité des cotisations à l'AE, et les résultats du récent sondage corroborent cette recommandation de longue date. Si les employeurs et les employés cotisaient à parts égales au régime d'AE, le fardeau fiscal des propriétaires de PME serait allégé et ils pourraient ainsi engager du personnel, augmenter les salaires et faire croître leur entreprise.

« Je préférerais que les cotisations soient à 50-50 entre les employeurs et les employés. Comme cela, je pourrais acheter plus d'outils et d'équipement et aussi embaucher de nouveaux employés s'il y a du travail. »

– Propriétaire d'une entreprise de fabrication, Québec.

Les résultats montrent que 78 % des employeurs sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée de prolonger le crédit pour l'emploi visant les petites entreprises au-delà de 2016 (Figure 12a). Toutefois, ce crédit n'a pas été renouvelé dans le dernier budget fédéral. Cela entraînera donc, pour les PME, une légère augmentation des cotisations à l'AE en 2017. En plus, étant donné que les PME dépendent davantage de leur main-d'œuvre et sont plus à la merci des hausses de taxes sur la masse salariale que les grandes entreprises, 2017 devrait être une année plus difficile que prévu pour les entrepreneurs canadiens. La FCEI recommande fortement au gouvernement fédéral de renouveler le crédit en 2017 et pour les années suivantes, ou de mettre en place un crédit comparable pour l'embauche et la formation de nouveaux employés. Il serait ainsi plus facile pour les entrepreneurs d'embaucher de nouveaux travailleurs ou d'investir dans la formation pour assurer la croissance de leur entreprise¹⁷.

Crédit pour l'emploi visant les petites entreprises

Le crédit pour l'emploi visant les petites entreprises, mesure mise en place pour deux ans, permet aux PME de réduire de 15 % le montant de leurs cotisations à l'AE en 2015 et en 2016.

À la suite de l'élimination du crédit pour l'emploi visant les petites entreprises en 2017, les entreprises qui en profitaient verront leur taux de cotisation passer de 2,24 \$ à 2,25 \$ par tranche de 100 \$. Ce facteur, combiné à l'insécurité économique et aux autres hausses de taxes potentielles (p. ex. Régime de pensions du Canada), risque d'imposer un lourd fardeau au régime et à ses principaux cotisants, à savoir les PME et les travailleurs canadiens.

Parmi les propriétaires de PME, 79 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée d'instaurer un critère d'admissibilité unique pour tous les travailleurs au

17. FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2015 au fédéral, 2015.

Canada (soit le nombre d'heures travaillées) (Figure 12a). Les décideurs politiques devraient étudier plus en profondeur cette proposition, qui est appuyée par les trois quarts des PME. Elle inciterait les Canadiens à déménager dans des régions où il y a plus d'emplois, ne craignant pas de perdre leur facilité d'accès aux prestations d'AE.

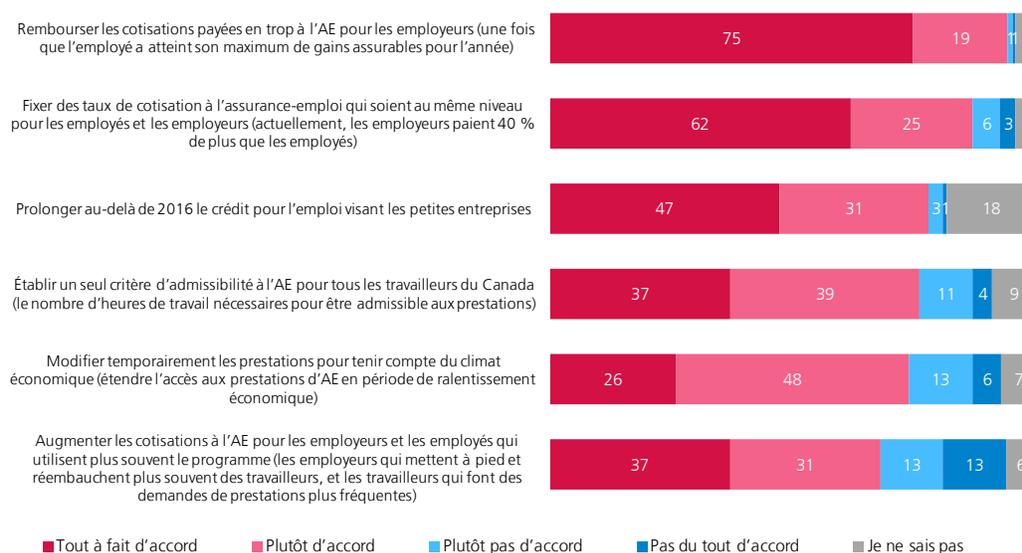
Les répercussions du ralentissement économique se font sentir partout au pays, mais les provinces productrices de ressources naturelles (p. ex. l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador) ont été particulièrement touchées. Une manière d'offrir un répit en ces temps difficiles serait de modifier temporairement les prestations en fonction des conditions économiques (p. ex. prolonger l'accès à l'AE). Parmi les propriétaires d'entreprise, 74 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec cette idée qui a, d'ailleurs, déjà été mise en œuvre par le gouvernement fédéral dans les régions durement touchées.

Enfin, 68 % des propriétaires de PME sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée d'augmenter le taux de cotisation pour les employés et les employeurs qui utilisent le régime plus fréquemment, comme les travailleurs saisonniers (Figure 12a). Ainsi, les cotisations seraient proportionnelles à la fréquence d'utilisation du régime. Les entreprises non saisonnières sont 75 % à appuyer cette mesure, contre 57 % des entreprises saisonnières (Figure 12b). La FCEI recommande au gouvernement fédéral de considérer cette proposition comme une façon de rendre le régime d'AE plus équitable pour ceux qui l'utilisent rarement, mais qui doivent payer les mêmes cotisations que ceux qui y ont recours fréquemment.

Figure 12

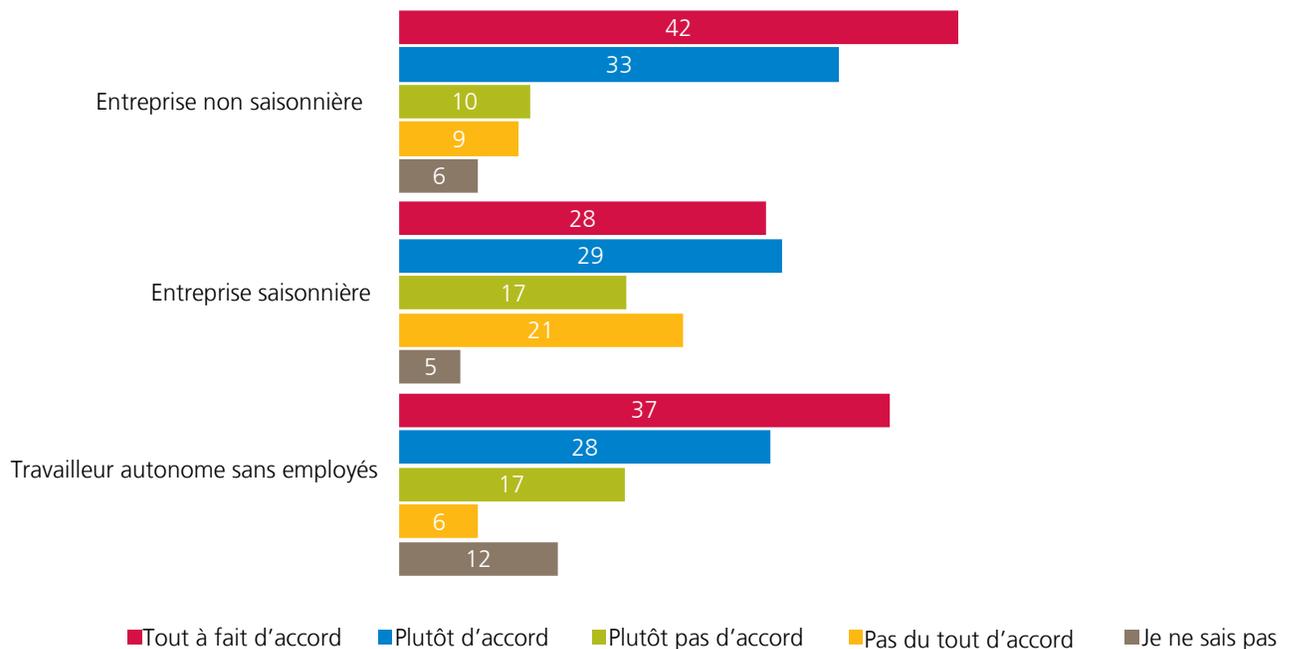
Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des initiatives ou idées suivantes de modification du régime d'assurance-emploi? (% des réponses)

a. Total



Assurer l'emploi

b. Augmenter les cotisations à l'AE pour les employeurs et les employés qui utilisent plus souvent le programme (% des réponses, selon le caractère saisonnier ou non de l'entreprise)



Conclusions et recommandations

Les résultats du sondage montrent que les propriétaires de PME voient d'un bon œil le rôle et les principales fonctions du régime d'assurance-emploi, mais qu'ils estiment que ce dernier pourrait être amélioré pour être plus équitable et mieux servir les employeurs et les employés. Voici une liste de recommandations que les décideurs politiques auraient intérêt à étudier soigneusement avant de modifier le régime d'AE :

Mettre en place des mesures favorables aux PME

- ▶ **Recommandations concernant la précédente version du régime d'AE :**
 - **La FCEI recommande au gouvernement fédéral de maintenir ou de rétablir un certain nombre d'aspects du régime mis en place en 2012 auxquels les propriétaires de PME sont très favorables, notamment :**
 - Faire un meilleur usage des renseignements fournis par les employeurs sur les postes à pourvoir pour faire connaître les postes vacants aux prestataires d'AE.
 - Inciter les prestataires d'AE à chercher un emploi tous les jours.

- ▶ **Recommandations concernant les modifications à venir du régime d'AE :**
 - Reconsidérer la **proposition consistant à prolonger de 12 à 18 mois le congé parental** prévu par l'AE, car elle crée des difficultés pour les propriétaires de PME lorsqu'un employé s'absente pendant une longue période.
 - **Maintenir le minimum de 910 heures requis pour avoir droit aux prestations d'AE régulières.**
 - **Mettre en place le crédit d'AE pour l'embauche de jeunes.** Les propriétaires de petites entreprises jouent un rôle clé dans la formation et l'emploi des jeunes Canadiens. Par conséquent, nous sommes déçus de voir le gouvernement revenir sur sa promesse d'offrir un sursis de paiement des cotisations patronales de 12 mois à l'embauche de travailleurs âgés de 18 à 24 ans. **La FCEI recommande de faciliter l'accès au crédit d'AE pour l'embauche de jeunes et de réduire au minimum les formalités administratives imposées aux PME.** Il devrait idéalement fonctionner comme le crédit pour l'emploi visant les petites entreprises et d'autres crédits d'AE, c'est-à-dire que l'ARC devrait le fournir automatiquement, à la fin de l'année, en se fiant aux déclarations de revenus que les entrepreneurs ont déjà produites.

- ▶ **Recommandations concernant les autres approches possibles :**
 - **Prolonger le crédit pour l'emploi visant les petites entreprises,** ou mettre en place un crédit semblable, au-delà de 2016. Comme les PME sont plus intensives en main-d'œuvre que les grandes entreprises, ce crédit est essentiel pour elles : il les aide à prendre de l'expansion et à investir dans leur entreprise et dans leur personnel. Les propriétaires de PME étaient déçus que le crédit pour l'emploi visant les petites entreprises ne soit pas renouvelé dans le dernier budget fédéral, mais ils espèrent qu'il sera rétabli ou qu'un crédit semblable sera mis en place à partir de 2017.
 - Le gouvernement devrait également **envisager de réduire de façon permanente le taux de cotisation des PME au régime d'AE.** Cette mesure pourrait prendre la forme d'un crédit d'impôt ou d'une réduction du taux de cotisation (p. ex. faire passer le taux de 1,4 fois à 1,2 fois celui des employés). Renouveler le crédit pour l'emploi visant les petites entreprises ou mettre en place un nouveau crédit à partir de 2017, car cela donnerait au gouvernement le temps d'étudier toutes les options et d'évaluer lesquelles répondent le mieux aux besoins des PME.
 - **Nous encourageons aussi le gouvernement à instaurer le partage à parts égales des cotisations d'AE entre employeurs et employés.** Cette mesure, associée à la baisse prévue du taux de cotisation en 2017, atténuerait les effets sur les salariés étant donné que leurs taux n'augmenteraient probablement pas beaucoup.
 - **Instaurer un système pour permettre aux employeurs de demander le remboursement de leurs cotisations excédentaires.** Les cotisations

excédentaires pourraient aussi servir à financer d'autres initiatives dans l'intérêt des employeurs, comme un crédit pour l'emploi ou la formation dans les petites entreprises ou des programmes ayant clairement démontré qu'ils aident les gens à réintégrer le marché du travail.

- **Envisager d'instaurer un critère d'admissibilité unique** (soit le nombre d'heures travaillées) pour tous les travailleurs au Canada.
- **Évaluer la proposition consistant à augmenter le taux de cotisation des employeurs et des employés qui utilisent le régime plus fréquemment.**

Améliorer les programmes et les initiatives de formation de l'AE

- ▶ **Mieux faire connaître les programmes et les initiatives de formation du régime d'AE aux PME et s'assurer qu'ils répondent à leurs besoins.** Il faut redoubler d'efforts pour faire en sorte que les programmes et les initiatives de formation du régime d'AE répondent aux besoins des PME. Le gouvernement doit non seulement mieux faire connaître ces programmes et initiatives, mais aussi en améliorer l'accessibilité et réduire les formalités administratives qui y sont associées. La FCEI a fait un certain nombre de recommandations visant à améliorer ces programmes, notamment :
 - S'assurer que les investissements gouvernementaux dans la formation tiennent compte de la réalité et des besoins des PME.
 - Reconnaître la formation informelle pour mieux soutenir les efforts investis par les PME dans la formation.

Améliorer le service à la clientèle

- ▶ **Améliorer le service à la clientèle offert par le personnel de Service Canada** et s'assurer que les agents des centres d'appels sont bien formés pour répondre aux employés et aux employeurs avec exactitude et dans des délais opportuns. Les Canadiens se fient aux renseignements fournis par Service Canada pour prendre d'importantes décisions concernant les prestations d'AE. Il est donc primordial qu'ils obtiennent de bons renseignements. La FCEI suggère les mesures suivantes :
 - **Mettre en place un service de rappel à Service Canada.** Ce service permettrait aux employeurs et aux employés d'être rappelés par un agent dans des délais opportuns. De nombreux organismes privés offrent ce service qui évite des interruptions aux appelants dont les journées de travail sont bien remplies.
 - **Permettre les communications par courriel.** Les employeurs et les employés devraient pouvoir communiquer avec le personnel de Service Canada par courriel. Le personnel devrait répondre rapidement aux questions (p. ex. dans les 10 jours ouvrables) et les renseignements fournis devraient être rédigés en langage clair. L'Agence du revenu du Canada (ARC) a mis cette mesure en place sur son portail Mon dossier d'entreprise, et cette mesure a été bien reçue par les utilisateurs. Service

Canada devrait également avoir comme politique d'honorer les renseignements fournis, même s'ils se révèlent erronés.

- **Exiger des agents des centres d'appels qu'ils fournissent un numéro d'identification.** Cette mesure a également été mise en œuvre par l'ARC. En obligeant ses agents à fournir un numéro d'identification, Service Canada rassurerait les employeurs et les employés quant au fait que les agents sont tenus responsables des renseignements qu'ils donnent. C'est aussi une façon, pour les propriétaires d'entreprise, de savoir d'où proviennent les renseignements qu'on leur a fournis.
- **Tous les renseignements donnés aux employeurs verbalement ou par écrit doivent être transmis dans un langage clair.** Cela inclut les renseignements fournis par les agents des centres d'appels et les documents papier (annonces, avis en ligne, correspondance, etc.). La FCEI peut fournir des commentaires utiles pour que les communications soient rédigées dans un langage facile à comprendre.
- ▶ **Réduire les formalités administratives et le fardeau de conformité lié au régime d'AE.**
 - La FCEI recommande notamment de modifier les procédures administratives relatives à l'AE afin de permettre aux employeurs d'utiliser des données récentes sur la paie de manière à éliminer les lourdeurs administratives induites par la manipulation de données hebdomadaires.

Gestion des fonds de l'AE

- ▶ **Tous les fonds de l'AE devraient revenir aux cotisants.** La caisse d'assurance-emploi a affiché un surplus en 2015, une première depuis de nombreuses années. Il faut donc s'assurer qu'à l'avenir les fonds provenant des cotisations d'AE serviront à réduire les taux et à financer des programmes d'AE qui profitent aux employeurs et aux salariés, et non à d'autres priorités du gouvernement comme par le passé.
- ▶ **Nous encourageons fortement le gouvernement à appliquer le taux d'équilibre sur sept ans prévu, qui est une source de stabilité pour les PME qui préparent leurs plans d'embauche, de manière à éviter de percevoir des cotisations excessives auprès des employeurs et des salariés et d'accumuler inutilement des surplus dans le Compte de l'AE.**

Le but premier du régime devrait être d'encourager les Canadiens à retourner au travail le plus vite possible, et non de les dissuader de retrouver un emploi. Les décideurs politiques devraient savoir que chaque dollar qu'une entreprise paie en taxe sur la masse salariale, notamment sous forme de cotisations à l'AE, est un coût direct pour l'emploi et la croissance qui peut nuire à la création d'emplois. Comme le gouvernement fédéral se prépare à dépenser 92 millions de dollars pour revoir le régime d'AE, nous espérons que les recommandations du présent rapport contribueront à le rendre plus équitable et transparent, ce qui profitera à la fois aux propriétaires de PME et aux travailleurs.

Annexe

Résultats du sondage de la FCEI sur l'assurance-emploi¹⁸

Tableau A1

Le nombre d'employés travaillant dans votre entreprise varie-t-il d'une saison à l'autre? (% des réponses)

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Can.
Oui	33	33	34	36	33	42	42	38	45	50	36
Non	63	63	62	63	62	55	54	57	49	50	61
Sans objet, je n'ai pas d'employé	4	3	4	1	5	3	4	4	5	1	4

Tableau A2

Au cours de l'année dernière, votre entreprise a-t-elle mis à pied ou congédié des employés? (% des réponses)

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Can.
Oui	43	55	35	39	38	43	36	39	35	48	42
Non	57	45	65	61	62	57	64	61	65	52	58

Dans quelle mesure connaissez-vous et soutenez-vous les services ou programmes de formation suivants liés à l'AE?

Tableau A3

Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis, par industrie (% des réponses)

	Agriculture	Ressources naturelles	Construction	Fabrication	Commerce de gros	Commerce de détail	Transports
Je connais cette initiative et je la soutiens	25	37	51	36	26	24	29
Je connais cette initiative, mais je ne la soutiens pas	14	16	12	16	17	14	14
Je ne connais pas cette initiative	61	48	37	47	57	62	57

18. Les chiffres ayant été arrondis, le compte peut ne pas être exact.

Assurer l'emploi

Tableau A3 – suite

	<i>Arts, loisirs et information</i>	<i>Finance, assurances, immobilier et location à bail</i>	<i>Services professionnels</i>	<i>Gestion et admin. d'entreprises</i>	<i>Services sociaux</i>	<i>Hébergement et restauration</i>	<i>Services personnels et divers</i>
<i>Je connais cette initiative et je la soutiens</i>	23	29	37	23	20	23	50
<i>Je connais cette initiative, mais je ne la soutiens pas</i>	16	11	15	14	10	14	9
<i>Je ne connais pas cette initiative</i>	61	60	48	62	70	63	40

L'assurance-emploi

Comme toujours, vos réponses demeureront strictement confidentielles (les résultats ne seront publiés que sous forme globale).

Nous vous prions d'indiquer clairement vos réponses dans les cases appropriées pour qu'elles soient enregistrées correctement par notre scanner. 

1. Le nombre d'employés travaillant dans votre entreprise varie-t-il d'une saison à l'autre? (Sélectionnez une seule réponse)

- Oui
- Non
- Sans objet, je n'ai pas d'employé

2. Combien de personnes travaillent dans votre entreprise en moyenne? (Nombre approximatif d'employés à temps plein et à temps partiel, y compris vous-même)

--	--	--

3. Au cours de l'année dernière, votre entreprise a-t-elle mis à pied ou congédié des employés? (En dehors des mises à pied ou des congédiements provoqués par la nature saisonnière de vos activités commerciales)

(Sélectionnez une seule réponse)

- Oui
- Non

4. Au cours de l'année dernière, est-ce que des membres de votre famille ont travaillé dans votre entreprise?

(Sélectionnez une seule réponse)

- Oui
- Non

5. Savez-vous que, dans certaines circonstances, une entreprise n'a pas besoin de verser de cotisations d'assurance-emploi (AE) pour les membres de la famille?

(Sélectionnez une seule réponse)

- Oui, je le sais et j'ai fait le nécessaire pour obtenir un remboursement des cotisations versées
- Oui, je le sais, mais je n'ai rien fait pour obtenir un remboursement des cotisations versées
- Non, je ne le savais pas

6. Au cours de l'année dernière, votre entreprise a-t-elle eu de la difficulté à embaucher des employés, car les travailleurs potentiels préféreraient, à votre avis, recevoir les prestations de l'assurance-emploi? (Sélectionnez une seule réponse)

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Sans objet. Je n'ai pas essayé d'embaucher de nouveaux employés au cours de l'année dernière

7. Au cours de l'année dernière, des employés vous ont-ils demandé de les mettre à pied pour qu'ils puissent recevoir des prestations d'assurance-emploi? (Sélectionnez une seule réponse)

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

8. Dans quelle mesure connaissez-vous et soutenez-vous les services ou programmes de formation suivants liés à l'AE? (Sélectionnez une réponse pour chaque ligne)

	Je connais cette initiative et je la soutiens	Je connais cette initiative, mais je ne la soutiens pas	Je ne connais pas cette initiative
Subvention canadienne pour l'emploi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Guichet emplois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail partagé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Crédit pour l'emploi visant les petites entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Comment évaluez-vous les aspects suivants du régime d'assurance-emploi? (Sélectionnez une réponse pour chaque ligne)

	Très bon	Bon	Mauvais	Très mauvais	Je ne sais pas/sans objet
Niveau des cotisations des employeurs et des employés	<input type="checkbox"/>				
Niveau des prestations régulières d'assurance-emploi	<input type="checkbox"/>				
Niveau des prestations spéciales, comme les prestations de congé parental	<input type="checkbox"/>				
Qualité des programmes de formation des employés	<input type="checkbox"/>				

10. Actuellement, le gouvernement fédéral se sert du fonds de l'assurance-emploi pour financer non seulement les prestations régulières d'assurance-emploi, mais aussi d'autres types de prestations spéciales (p. ex. les prestations de maternité/paternité, de maladie et de compassion et la formation des employés). Selon vous, parmi les prestations spéciales suivantes, lesquelles devraient être financées à partir du fonds de l'assurance-emploi? (Sélectionnez toutes les réponses pertinentes)

- Les prestations de maternité/paternité
- Les prestations de maladie
- Les prestations de compassion
- Les prestations pour les parents d'enfants gravement malades
- La formation des employés
- Aucune des prestations ci-dessus
- Je ne sais pas

11. Le gouvernement fédéral a proposé plusieurs changements au régime d'assurance-emploi (AE). Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les changements indiqués ci-dessous? (Sélectionnez une réponse pour chaque ligne)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas
Prolonger de 12 à 18 mois le congé parental prévu par l'AE (en réduisant la prestation hebdomadaire et en la versant sur une période plus longue)	<input type="checkbox"/>				
Investir 500 millions de dollars supplémentaires dans les programmes de formation des employés qui sont financés par les cotisations d'AE actuelles	<input type="checkbox"/>				
Améliorer la flexibilité et l'accessibilité des prestations de compassion (p. ex. en rendant les conditions d'admissibilité plus inclusives, en permettant aux prestataires de prendre les prestations en blocs de temps sur une période de 26 semaines)	<input type="checkbox"/>				
Réduire de 2 semaines à 1 semaine la période d'attente à observer avant de recevoir les prestations d'AE régulières	<input type="checkbox"/>				
Accorder un rabais de cotisation au régime d'AE aux employeurs qui embauchent de jeunes travailleurs (âgés de 18 à 24 ans)	<input type="checkbox"/>				
Éliminer le minimum de 910 heures requis pour être admissible aux prestations d'AE régulières (ce critère ne s'applique qu'à un premier emploi ou aux travailleurs qui retournent sur le marché du travail après une absence de deux années)	<input type="checkbox"/>				

12. Le gouvernement fédéral a promis d'éliminer plusieurs changements apportés récemment au régime d'assurance-emploi (AE). Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les aspects suivants de l'AE? (Sélectionnez une réponse pour chaque ligne)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas
Faire un meilleur usage des renseignements fournis par les employeurs sur les postes à pourvoir pour faire connaître les postes vacants aux prestataires d'AE	<input type="checkbox"/>				
Inciter les prestataires d'AE à se déplacer plus loin (trajet d'une heure au maximum) pour accepter un emploi	<input type="checkbox"/>				
Inciter les prestataires d'AE à accepter des emplois qui paient de 10 % à 30 % de moins que leur dernier emploi	<input type="checkbox"/>				
Inciter les prestataires d'AE à chercher tous les jours un emploi	<input type="checkbox"/>				
Inciter les prestataires d'AE à accepter n'importe quel horaire de travail (p. ex. à temps partiel)	<input type="checkbox"/>				
Inciter les employeurs à embaucher de la main-d'œuvre locale plutôt que des travailleurs étrangers temporaires	<input type="checkbox"/>				

13. Veuillez indiquer en détail comment les règles de l'assurance-emploi établies en 2012 ont aidé votre entreprise ou lui ont nui.

14. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des initiatives ou idées suivantes de modification du régime d'assurance-emploi? (Sélectionnez une réponse pour chaque ligne)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas
Prolonger au-delà de 2016 le crédit pour l'emploi visant les petites entreprises	<input type="checkbox"/>				
Fixer des taux de cotisation à l'assurance-emploi qui soient au même niveau pour les employés et les employeurs (actuellement, les employeurs paient 40 % de plus que les employés)	<input type="checkbox"/>				
Rembourser les cotisations payées en trop à l'AE pour les employeurs (une fois que l'employé a atteint son maximum de gains assurables pour l'année)	<input type="checkbox"/>				
Modifier temporairement les prestations pour tenir compte du climat économique (étendre l'accès aux prestations d'AE en période de ralentissement économique)	<input type="checkbox"/>				
Établir un seul critère d'admissibilité à l'AE pour tous les travailleurs du Canada (le nombre d'heures de travail nécessaires pour être admissible aux prestations)	<input type="checkbox"/>				
Augmenter les cotisations à l'AE pour les employeurs et les employés qui utilisent plus souvent le programme (les employeurs qui mettent à pied et réembauchent plus souvent des travailleurs, et les travailleurs qui font des demandes de prestations plus fréquentes)	<input type="checkbox"/>				

15. Concernant le régime d'assurance-emploi, comment trouvez-vous le service à la clientèle de Service Canada dans les catégories suivantes? (Sélectionnez une réponse pour chaque ligne)

	Très bon	Bon	Mauvais	Très mauvais	Je ne sais pas/sans objet
Quantité de paperasses	<input type="checkbox"/>				
Disponibilité des informations	<input type="checkbox"/>				
Lisibilité et clarté des informations	<input type="checkbox"/>				
Rapidité des réponses	<input type="checkbox"/>				
Traitement des demandes par le personnel	<input type="checkbox"/>				
Connaissances du personnel	<input type="checkbox"/>				

Commentaires :

16. Que ferait votre entreprise des économies générées par une baisse du taux de cotisation à l'AE pour les employeurs? (Sélectionnez toutes les réponses pertinentes)

- Investir davantage dans mon entreprise (p. ex. nouveaux équipements)
 - Embaucher de nouveaux employés
 - Augmenter la rémunération des employés (salaires et avantages sociaux)
 - Augmenter le nombre d'heures travaillées par les employés
 - Investir dans de la formation additionnelle pour les employés
 - Rembourser les dettes
 - Ajouter les économies au bénéfice
 - Accroître les dons aux œuvres de bienfaisance
 - Abaisser les prix
 - Autre (précisez) _____
- Je ne sais pas

17. Comment améliorerez-vous le régime d'assurance-emploi pour en faire bénéficier votre entreprise et/ou vos employés?